

GUIDE DE VISIBILITÉ ET PUBLICITÉ

2018-2019



GUIDE DE VISIBILITÉ ET PUBLICITÉ AUX MEMBRES

Le présent document décrit de façon spécifique l'ensemble de la visibilité dont bénéficient les membres de la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes (CCI2M).

Il sert notamment de repère relatif aux modalités d'adhésion pour l'année en cours et à la visibilité accordée aux membres, soit une panoplie d'avantages inclus dans l'adhésion ainsi que certaines options payantes permettant de bonifier leurs opportunités de visibilité et d'accroître la notoriété de leur entreprise au sein de notre réseau d'affaires. De plus, des précisions relatives à l'envoi du logo de l'entreprise membre ainsi qu'à l'utilisation de l'identité visuelle de la CCI2M sont fournies à la fin du document.

À TITRE INDICATIF, LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE GUIDE SONT SUJETTES À CHANGEMENT, ET CE, SANS AUCUN PRÉAVIS DE LA PART DE LA CCI2M.

POUR TOUTE QUESTION/PRÉCISION CONCERNANT LE PRÉSENT DOCUMENT, N'HÉSITÉS PAS À COMMUNIQUER AVEC :

ÉMILIE PATRY
COORDONNATRICE COMMUNICATIONS ET RELATIONS
450 491-1991
epatry@chambrecommerce.com

La CCI2M remercie l'ensemble de ses membres pour leur grande contribution à la bonification du plus grand réseau d'affaires de la région.



VISIBILITÉ ACCORDÉE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres à notre grand réseau d'affaires, ceux-ci profitent d'une visibilité exceptionnelle qui se traduit par les éléments suivants :

- Ajout des coordonnées de l'entreprise au répertoire des membres sur le site cci2m.com;
- Accès à une fiche d'entreprise qui peut être bonifiée par le membre;
- Nom de l'entreprise et du représentant dans la section *Nouveaux membres* de l'infolettre mensuelle intitulée *Vitrine des membres*
- Mention de l'entreprise sur la page Facebook de la CCI2M avec le mot clic #NouveauxMembres
- Présentation de l'entreprise dans le cadre d'un événement (nom et entreprise du représentant avec prise de photo)
- Invitation à un déjeuner d'accueil et d'intégration des nouveaux membres
- Invitation à un Dîner d'intégration avec un Allié de la CCI2M pour connaître vos besoins

** Les privilèges énumérés précédemment ne sont accordés que lors de la première adhésion au réseau.*

L'ADHÉSION 2018 - 2019

TARIFS

L'adhésion est calculée sur une année complète, donc les tarifs restent les mêmes annuellement. L'adhésion vient donc à échéance l'année suivante à la même date d'activation.

Voici les tarifs annuels selon les catégories, pour 12 mois.

CATÉGORIE	Avant taxes	Taxes incluses
OBNL	112,00 \$	128,77 \$
Travailleur autonome	160,00 \$	183,96 \$
Entreprise 1 représentant	185,00 \$	212,70 \$
Entreprise 2 représentants	328,00 \$	377,12 \$
Représentant additionnel	110,00 \$	126,47 \$

AVANTAGES OFFERTS AUX MEMBRES

Si vous désirez partager une nouvelle concernant votre entreprise via les médias offerts par la CCI2M ainsi que dans la *Vitrine des membres* du mois, vous devez envoyer celle-ci à Émilie Patry (voir introduction pour adresse courriel) sous l'un des formats suivants :

Pour les médias sociaux : soit un repartage de publication, hyperlien, image JPEG, le tout accompagné d'un court texte descriptif.

Pour la Vitrine des membres : Un PDF, lien Web avec un court texte.

- Fichier PDF ou WORD
- Image JPEG
- Hyperlien

**Il est à noter qu'aucune nouvelle à caractère personnel ne sera diffusée. La CCI2M se réserve le droit d'écrire un texte descriptif si celui-ci est absent ou incomplet.*

OPPORTUNITÉS GRATUITES

INFOLETTRE – VITRINE DES MEMBRES

La section *Ça bouge chez nos membres* et section *Offres des membres* de l'infolettre mensuelle **Vitrine des membres** de la CCI2M, diffusée le 4^e mercredi du mois, vous permet de réitérer votre place sur le marché en partageant les bonnes nouvelles concernant votre entreprise :

- Événement à venir
- Attribution d'un prix quelconque
- Signature d'un contrat notoire
- Nouveau partenariat
- Anniversaires d'entreprise
- Remerciements particuliers
- Offre spéciale aux membres
- Etc.

PARUTION DE L'INFOLETTRE	DATE LIMITE POUR NOUS JOINDRE VOTRE NOUVELLE
25 JUILLET 2018	18 JUILLET 2018
29 AOÛT 2018	22 AOÛT 2018
26 SEPTEMBRE 2018	19 SEPTEMBRE 2018
31 OCTOBRE 2018	24 OCTOBRE 2018
28 NOVEMBRE 2018	21 NOVEMBRE 2018
19 DÉCEMBRE 2018	12 DÉCEMBRE 2018
30 JANVIER 2019	23 JANVIER 2019

PARUTION DE L'INFOLETTRE	DATE LIMITE POUR NOUS JOINDRE VOTRE NOUVELLE
27 FÉVRIER 2019	20 FÉVRIER 2019
27 MARS 2019	20 MARS 2019
24 AVRIL 2019	17 AVRIL 2019
29 MAI 2019	22 MAI 2019
26 JUIN 2019	19 JUIN 2019
31 JUILLET 2019	24 JUILLET 2019
28 AOÛT 2019	21 AOÛT 2019

[PAGE FACEBOOK \(www.facebook.com/CCI2M\)](http://www.facebook.com/CCI2M)

Vous avez partagé une nouvelle à travers l'Infolettre ou la date mensuelle est déjà passée? N'hésitez pas à faire une demande pour que votre nouvelle soit visible sur notre page Facebook. En effet, active sur les réseaux sociaux, la CCI2M a le plaisir de transmettre les bonnes nouvelles des entreprises membres. Non seulement cette option vous permet de bonifier votre visibilité auprès du réseau actuel de la CCI2M, mais elle vous permet aussi de vous faire connaître auprès de certains individus « non-membres » mais adeptes de notre page Facebook.

Pour bénéficier de cette opportunité de visibilité, joignez votre fichier (formats précisés en début de section) à **Émilie Patry** qui se fera un plaisir de diffuser votre nouvelle **à tous les jeudis avec le mot clic #AnnonceMembre**.

CAPSULE RADIO COGECO

Partenaire du réseau COGECO via la Fédération des chambres de commerce du Québec, la CCI2M offre la possibilité à ses membres de partager des nouvelles économiques en lien avec leur entreprise. Non seulement celles-ci seront diffusées 3 fois par jour sur 13 stations de radio lors des capsules *Succès économique du jour*, mais elles seront également accessibles sur le site web de COGECO. Une autre excellente occasion pour accroître la visibilité de votre entreprise!

Procédure à suivre : Faites parvenir votre nouvelle sous forme de communiqué de presse à Émilie Patry. La nouvelle doit respecter les critères suivants :

- ✓ Celle-ci doit être importante pour la région : un investissement important, création d'emplois, la percée d'un nouveau produit québécois sur le marché international, une distinction importante reçue par votre entreprise, etc.
- ✓ La nouvelle doit avoir une durée de vie d'au moins 2 semaines.
- ✓ Les annonces d'événements ou les gagnants de concours ne sont pas admissibles.
- ✓ La sélection et la diffusion d'une nouvelle est à la discrétion du réseau COGECO.

ACCÈS RAPIDE AU GUICHET DE LA SAAQ

Mandataire du bureau d'immatriculation de la SAAQ (460, rue du Parc, bureau 102, Saint-Eustache, Québec, J7R 0C9), la CCI2M offre à ses membres un accès rapide* au comptoir *Commercial et membres* pour leurs transactions automobiles (personnelles et professionnelles).

* Il est à noter que ce privilège ne peut être transféré à autrui (seuls les membres officiels/représentants se voient accorder cet accès rapide). Consultez l'horaire du bureau d'immatriculation sur le www.cci2m.com/cci2m/mandataire-saaq

MEMBRES EN RÈGLE



Vous pourrez vous afficher comme étant un membre en règle de la CCI2M en utilisant notre pastille officielle du même nom que vous recevrez par la poste (format autocollant et/ou format JPEG pour affichage web, vous pouvez nous demander le format Web directement). De plus, vous recevrez un certificat confirmant votre statut au sein de la Chambre. Nous vous invitons à mettre fièrement ces derniers items à la vue de vos clients!

PROMOTION MEMBRE

Saviez-vous que chaque membre peut mettre la promotion qu'il désire directement sur sa fiche membre en ligne? Vous pouvez donc vous-même ajouter une promotion pour votre entreprise dont les autres membres pourront bénéficier. Simplement vous connecter à votre profil et ajouter la promotion en format PDF. Par la suite, pour que le tout soit visible, **nous vous suggérons d'avertir un membre de l'équipe de la CCI2M (Émilie Patry)** pour qu'elle puisse repartager le tout sur les médias sociaux et informer les membres de cette promotion!

GALA LES MONARQUES

Événement majeur de reconnaissance, le Gala Les Monarques est un concours organisé, à tous les deux ans, par la CCI2M. Depuis 2002, il vise à reconnaître les réussites et accomplissements des entreprises de la MRC de Deux-Montagnes.

En soumettant votre candidature à ce concours, votre entreprise profite automatiquement d'une visibilité exceptionnelle puisque chaque candidature soumise sera retenue comme finaliste dans la dite catégorie.

La prochaine édition aura lieu au printemps 2020. Visitez le www.chambrecommerce.com/les-activites/gala-les-monarques/ pour tous les détails.

OPPORTUNITÉS PAYANTES

PUBLICITÉ SUR LE SITE WEB

Cette option vous permet de vous afficher dans le Répertoire des membres en ligne, la page la plus consultée du site!

Vous pourrez notamment augmenter la visibilité de votre entreprise tout en étant informé du nombre d'impressions de votre logo et du nombre de « clics » qui auront été effectués si vous insérez un hyperlien à celui-ci. Les formats et les coûts sont détaillés dans l'Annexe 1 de ce présent document.

ENVOI POSTAL PUBLICITAIRE

Pour accroître la visibilité de votre entreprise au sein du plus grand réseau d'affaires de la région, vous pouvez, généralement **à 4 reprises durant l'année**, participer au populaire envoi postal qui consiste à l'envoi de publicités à caractères divers (promotions à venir, événement important, coupons rabais, etc.) à l'ensemble de nos membres.

Important :

- La capacité des enveloppes étant limitée, vous devez absolument réserver votre envoi en communiquant avec Mme Linda O'Sullivan (450 491-1991).
- La taille maximale acceptée pour les publicités est de 8 ½ x 11.
- L'épaisseur des publicités ne doit pas excéder une feuille de papier/carton.
- Vous devez fournir 700 copies de votre publicité à la CCI2M.
- **TARIF : 160,00 \$ + taxes.**

DATE DE L'ENVOI	<u>DATE LIMITE POUR NOUS JOINDRE VOTRE PUBLICITÉ</u>
7 septembre 2018	31 août 2018
1 ^{er} novembre 2018	29 octobre 2018
1 ^{er} février 2019	29 janvier 2019
3 mai 2019	30 avril 2019

PARTENARIAT PROMOTIONNEL

Cette occasion d'affaires exceptionnelle vous permet de faire croître de façon notable la visibilité de votre entreprise auprès de notre réseau de gens d'affaires en devenant un partenaire financier annuel de la CCI2M.

De ce fait, vous bénéficiez de nombreux avantages, tous élaborés à l'intérieur de nos divers plans de visibilité (transmis sur demande) qui se déploient selon quatre catégories de partenariats soit :

- Partenaires Piliers
- Partenaires Majeurs
- Partenaires Associés
- Partenaires Aile Relève

PARTENARIAT ÉVÉNEMENTIEL

Dans le même ordre d'idée, cette collaboration financière permet d'augmenter la visibilité de votre entreprise en vous associant à l'un ou à plusieurs événements inscrits au calendrier. Ainsi, différents plans de visibilité (transmis sur demande) sont mis en place selon les activités afin de faire valoir votre généreuse collaboration à celles-ci.

Pour toute question relative aux partenariats énumérés ci-haut,
ou pour recevoir de l'information en lien avec nos plans de visibilité, communiquez avec :

Mélanie Laroche, directrice générale (mlaroche@cci2m.com)

Marie-Pier Couture, gestionnaire marketing et services aux membres (mpcouture@cci2m.com)

450 491-1991

** Il est à noter que, pour suivre notre planification annuelle et pour bénéficier d'une visibilité optimale, la saison printanière (mois d'avril et de mai) est le moment idéal pour manifester votre intérêt d'association avec la CCI2M pour l'année à venir. Mais nous sommes ouvert à recevoir des demandes pour toute l'année dépendamment des activités auxquels vous désirez être associées.*

LOGOS OFFICIELS

LOGO DE VOTRE ENTREPRISE

Afin que l'identité visuelle de votre entreprise paraisse à travers certaines de nos communications, vous devez ajouter votre logo directement sur votre fiche membre en ligne, en haute résolution :

- PNG
- JPEG

LOGO DE LA CCI2M

Tout comme pour la pastille *Membre en règle*, nous vous invitons à utiliser notre logo avec fierté à travers vos communications. Pour recevoir les versions officielles de ce dernier (disponible sous divers formats), communiquez avec Émilie Patry (coordonnées en introduction).

Toutefois, dans le but de préserver l'image et l'identité visuelle de la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes, l'utilisation du logo est règlementée. Nous contacter directement pour plus de détails.

** Le respect des consignes d'utilisation du logo de la CCI2M est obligatoire.*